



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 30	VOTANTS : 32

Le jeudi 23 février 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Député-Maire.

Etaient présents :

CARPENTIER Jean-Noël, SAINT AUBIN Marcel, BENNAB Philippe, ELHANI Sami, LAMOUREUX Monique, PIERROT Casimir, GIL Lucienne, TOUSSAINT Annie, BENHAÏM Jean-Claude, GUILLEMIN Franck, EVRARD Christian, HANDY Alice, LARDIER-AURY Françoise, HUCHIN Jacqueline, BOUILLET Brigitte, MANSAT Michel, KOUYATE Diénabou, VIDECOQ Pascal, JOLY Cyril, PLARD Clara, NICPON Karine, AUBOIN Estelle, MOSER Isabelle, MIE Bernard, DOCTEUR Jeanne, MELO Manuela, MARQUES Modeste, PEDANOU Régis, LARGET Emile, GIRARD Christine

Excusés ayant donné pouvoir :

HEENAYE Zahir donne procuration à LARDIER-AURY Françoise, CANU Olivier donne procuration à VIDECOQ Pascal

Absent :

GUIBOURET Bruno

Secrétaire :

Madame Diénabou KOUYATE

Date de la convocation : 16 février 2017

Monsieur le Député-Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et Madame Diénabou KOUYATE est désignée secrétaire de séance. Il précise que des questions orales seront abordées en fin de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2016, soumis au vote, est approuvé à la majorité (abstention du groupe d'opposition).

ADMINISTRATION GENERALE

1 Convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat

En février 2016, la ville de Montigny les Corneilles a délibéré pour la création d'une police municipale. En octobre 2016, les premiers agents recrutés ont pris leur fonction.

Après quelques mois de fonctionnement et afin de rendre encore plus efficiente la collaboration avec les effectifs de la police nationale sur le territoire ignymontain, le Député-Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec Monsieur le Préfet du Val d'Oise, la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité d'Etat afin de déterminer les champs d'intervention prioritaires de chacun. Cette convention, annoncée lors des vœux de la municipalité, permet de bien régenter le travail en commun indispensable entre la police nationale et la police municipale. Le Député-Maire tient à remercier l'ensemble des employés municipaux qui ont contribué à ce travail et une mention plus particulière pour Laurent Lanyi, directeur du cabinet.

Il souligne que d'autres recrutements sont en cours pour atteindre à moyen terme une dizaine de policiers municipaux.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité des suffrages exprimés avec 27 voix pour et 5 voix contre (VIDECOQ Pascal, JOLY Cyril, CANU Olivier, NICPON Karine, AUBOIN Estelle) cette délibération.

FINANCES

2 Débat d'orientation budgétaire de la Commune pour 2017

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation au maire d'organiser un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

En appui d'un diaporama projeté, Monsieur Philippe BENNAB en préambule tient à indiquer que la conjoncture s'est améliorée et notamment, le déficit budgétaire de l'État qui est passé en 2011 de 5,10 % à 2,70 % en prévisionnel 2017. Les principales dispositions de la loi de finances 2017 relative aux collectivités locales portent à la fois sur la continuité de la baisse des dotations et par le soutien de l'État à l'investissement local. Ainsi, même si la dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse, la ville bénéficie de dotations de solidarité qui la compensent. La loi de finance vise aussi au renforcement de la péréquation avec une progression de ces adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF. Ainsi, Monsieur BENNAB précise que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de 0,4 % cette année et compte tenu de ce que nous avons décidé de ne pas augmenter la fiscalité sur Montigny, les impôts n'augmenteront que de 0,4 %.

Monsieur BENNAB indique que sur la Commune spécifiquement, l'orientation budgétaire marque la poursuite des efforts de gestion réalisés depuis le début de la mandature. Les dépenses de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 28 671 000 €, les charges à caractère général à 4 640 881 € sur les trois derniers exercices du mandat. Les priorités du mandat restent inchangées : la première, la jeunesse, la deuxième, le cadre de vie et l'embellissement de notre ville. Ainsi, il dit qu'après l'ouverture du point d'information jeunesse qui rencontre un franc succès, la ville va reconduire un dispositif de formation en direction de la jeunesse, le BAFA citoyen, bénéficiant à 20 jeunes Ignymontains. Le service jeunesse va également proposer un pass' culture permettant aux jeunes d'avoir des réductions dans les espaces culturels concernés.

Aussi, la municipalité va poursuivre une politique forte dans l'amélioration du quotidien et du cadre de vie de ses habitants : entretien des voiries, des espaces verts, opération de nettoyage des bois, technique de désherbage, etc. Soucieuse des questions environnementales, elle a lancé une réflexion sur sa flotte automobile et va procéder à l'acquisition de véhicules propres au cours de l'année 2017. En matière de sécurité et de tranquillité, après le déploiement de la vidéo projection, la ville a recruté deux policiers municipaux, en plus des trois agents de surveillance de la voie publique. Ces effectifs ont permis de composer deux brigades d'intervention au domaine de compétences élargi au-delà du stationnement. Il ajoute que la Commune adhère à un système de mutualisation qu'a créé l'agglomération sur une brigade de soirée et une brigade de nuit.

Il est rappelé que le pilotage rigoureux de la masse salariale se poursuivra cette année. Les charges de personnel représentent 57 % des dépenses de fonctionnement.

La Municipalité va poursuivre son accompagnement du tissu associatif en maintenant le niveau des subventions à près de 460 000 €, ainsi que son soutien au centre communal d'action sociale et à la caisse des écoles. M. Bennab rappelle aussi qu'une action de renégociation de la dette a été lancée et que l'annuité de la dette a baissé de près de 300 000 € entre 2015 et 2017, soit 13,35 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur BENNAB indique qu'elles devraient connaître une stagnation, voire une diminution. Aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants sur l'évolution des dotations qui dépendra de la stratégie de la future majorité législative, élue prochainement.

En ce qui concerne la fiscalité locale, l'évolution des bases fiscales a été arrêtée à 0,4 % rappelle Monsieur BENNAB, contre 1 % précédemment. L'évolution physique des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait poursuivre sa hausse régulièrement constatée sur les derniers exercices, soit 0,6 %. Il est rappelé que la fiscalité locale n'augmentera pas pour 2017 et ce pour la 8ème année consécutive à savoir 17 % pour la taxe d'habitation (taux moyen de la strate : 18,41), le taux communal de la taxe foncière est de 18,99 % à Montigny (23,42, moyenne de la strate), celui de la taxe foncière non bâtie, peu significatif au regard du nombre de terrain agricole, est de 124,44 (moyenne strate : 59,04).

.

.

Parmi les recettes, Monsieur BENNAB aborde les droits de mutation, c'est-à-dire, la taxe versée à la Commune à chaque fois qu'une propriété se vend, et donc dépendant des ventes, neufs et anciens, et de l'attractivité de la ville. Les déclarations d'intention d'aliéner, obligations pour le notaire de demander à la ville si elle souhaite ou non préempter le bien à vendre, sont également un bon indicateur de la reprise économique. En 2010, 337 mutations. En 2013 : 245. En 2016 : 300 reçues. Ceci montre une courbe ascendante, bonne chose pour les recettes communales.

Enfin, l'attribution de compensation versée par l'agglomération est définie à 1 658 351 € en intégrant le transfert de la bibliothèque au 1^{er} avril 2017. Le montant de la dotation de solidarité communautaire sera de 446 898 €. Elle était de 436 192 € l'année dernière. Enfin, le produit des services et de gestion courante ne devrait pas connaître d'évolution majeure. Il est proposé au conseil municipal de les indexer sur le niveau de l'inflation.

Sur le budget d'investissement, dans le contexte budgétaire difficile, le volume de la section d'investissement pour 2017 devrait être de 10 591 000 € précise Monsieur BENNAB. En 2016, parmi les dépenses d'investissement l'isolation thermique du gymnase Carlier pour 450 000 €, des travaux de voirie pour 1 million, des travaux sur les équipements sportifs de 220 000 €, des travaux dans les écoles pour 700 000 € et des espaces verts pour 225 000 €. En 2017, l'orientation budgétaire vise la finalisation de l'aménagement de la place Delacroix pour 600 000 €, l'espace petit enfance pour 275 000 €, la poursuite de l'accessibilité pour

261 000 €, le ravalement de l'école Paul Cézanne pour 800 000 €, les travaux sur les équipements sportifs pour 180 000 €, des travaux de voirie pour 790 000 €, des travaux dans les écoles pour 150 000 € et autres grosses réparations, 650 000 €.

Monsieur BENNAB indique que les dépenses d'investissement se feront sans aucun recours à l'emprunt sur l'année 2017 grâce à un autofinancement dégagé, conséquence d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Il précise le montant à 700 000 € de fonds de compensation de TVA, contre 982 000 € en 2016.

Toutes les données sur l'état de la dette, à qui les montants sont empruntés, le nombre d'emprunts et les taux sont précisées dans le DOB.

Monsieur Pascal VIDECOQ souhaite faire quelques remarques. Il s'étonne que la baisse nationale des dotations d'État n'impacte pas directement la collectivité et s'interroge sur la hausse des droits de mutation, avec son groupe il considère que la ville développe une politique d'austérité. Il rappelle la tristesse de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, et que les effectifs du personnel encadrant les enfants des centres de loisirs ne sont pas à la hauteur des besoins. Il souligne que la lecture des données du DOB présente une baisse de 9,76 % des effectifs, dont 17 fonctionnaires et un pourcentage important de personnels temporaires. De plus, il remarque que la présentation des investissements est restreinte puisque n'est réalisée que sur 62,40% des crédits.

Monsieur Régis PEDANOU intervient sur l'encours de la dette qui a augmenté de 35% entre 2014 et 2017 (de 14 à 19 millions d'euros). Il questionne la stratégie sur les années à venir en s'étonnant que l'on parle désormais d'une gestion plus rigoureuse suggérant qu'elle l'était moins auparavant.

Monsieur Modeste MARQUES souhaite intervenir sur deux points. Le premier est relatif à la police municipale : il rappelle que cela fait un an qu'elle a été créée, qu'elle est dotée de deux agents, et que la Municipalité indique 10 agents policiers municipaux en perspective alors qu'elle n'en inscrit que trois au budget sur 2017. Il souhaite la confirmation du recrutement de sept policiers municipaux sur les trois prochaines années.

Le deuxième point concerne l'aménagement de la place Delacroix dont Monsieur MARQUES aimerait connaître le coût total d'aménagement, expropriations comprises.

Monsieur le Député-Maire ne souhaite pas revenir sur les questions ou affirmations composées avec la délicatesse habituelle de Monsieur VIDECOQ. Ce sont les mêmes arguments à chaque conseil municipal portant notamment sur l'austérité. Monsieur le Député-Maire rappelle que la Municipalité a choisi de défendre le pouvoir d'achat des Ignymontains, avec rigueur, et responsabilité, dans l'intérêt des familles, sans augmentation d'impôt et avec une politique tarifaire extrêmement favorable. Cette gestion responsable implique parfois quelques économies.

Monsieur le Député-Maire répond à Monsieur PEDANOU en évoquant les emprunts en cloche : les études montrent qu'en début de mandat, il y a peu d'emprunts, puis petit à petit ils augmentent pour réaliser le programme municipal et en fin du mandat, baissent de nouveau. Les courbes sont comme ça à peu près dans toutes les communes. Donc, on est à mi-mandat. Il rappelle qu'en 2010, il y avait 19 millions d'encours de la dette et qu'aujourd'hui la commune en a 19,8 millions, soit un montant raisonnable et bien moins qu'à Herblay ou Beauchamp fait remarquer Monsieur le Député-Maire.

Enfin, sur la police municipale, les effectifs vont progresser petit à petit. Monsieur le Député-Maire souligne les difficultés qui peuvent exister quant au timing de recrutement parce que beaucoup de communes maintenant développent leur police municipale. Et il rappelle

l'intérêt de l'équipement parallèle en vidéo protection mais aussi l'adhésion auprès de l'agglomération de la police intercommunale.

Concernant les aménagements place Delacroix, Monsieur le Député-Maire rappelle que Monsieur MARQUES était contre ce projet il y a quelques années. La nouvelle place Delacroix va être très rapidement mise en œuvre. Marcel SAINT AUBIN précise que la démolition aura lieu sur ce premier semestre.

Le Conseil PREND ACTE des orientations à prendre pour le budget 2017 de la Commune dont le vote est prévu fin mars, PREND ACTE du débat et APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

3 Débat d'orientation budgétaire pour le service assainissement pour 2017

Comme pour la Ville, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation au maire d'organiser un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget du service assainissement, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur BENNAB précise que ce budget n'aura pas trait à l'année entière puisqu'il est prévu de transférer le service à l'agglomération au 1^{er} octobre, puisqu'il s'agit d'une de ses nouvelles compétences.

Les dépenses de fonctionnement devraient être constantes en 2017 pour répondre au mieux aux obligations de salubrité et s'assurer de la pérennité du réseau qui, bien que relativement récent, en moyenne 30 ans, commence à subir l'usure normale du temps. Les orientations budgétaires portent essentiellement sur des prestations d'entretien qui sont confiées à une entreprise qui assure l'entretien et la maintenance des réseaux par des opérations globales et systémiques, des opérations de curage, de nettoyage des avaloirs, de contrôle et d'entretien des installations de pompage.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, Monsieur BENNAB rappelle que la taxe est assise sur le prix du mètre cube d'eau consommée. Cette taxe est à 0,40 € du mètre cube. Elle génère une recette de 370 000 €. Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à environ 600 000 €. Il indique que conformément aux lois sur l'eau et Grenelle 2, la ville contrôle systématiquement les réseaux en cas de mutation et impose aux propriétaires la réalisation des travaux de conformité si nécessaire avant la vente de leurs biens. Ces dispositions permettront à terme la mise en conformité de l'ensemble du réseau.

Enfin, sur la section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un peu plus de 800 000 €. Les opérations d'investissement des réseaux concernent les grosses réparations, la création et les extensions et renouvellement de notre réseau. Les principales recettes de cette section d'investissement sont l'épargne, le fonds de compensation de la TVA, les dotations aux amortissements.

Sans remarque particulière, le Député-Maire invite le Conseil à prendre acte du débat. Le Conseil PREND ACTE des orientations à prendre pour le budget 2017 du service assainissement dont le vote est prévu fin mars et APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

Demande de remise gracieuse de la Mission locale Argenteuil-Bezons dans le 4^e cadre de la liquidation du Groupement d'Intérêt Public "Mission intercommunale jeunesse"

Monsieur BENNAB rappelle que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles participait et adhérerait au Groupement d'Intérêt Public « Mission Intercommunale jeunesse » basée à Argenteuil, au même titre que 2 autres communes (Herblay et la Frette) et de l'ancienne

Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons notamment. Les différentes modifications institutionnelles induites par les changements de périmètre d'agglomération, les transferts de compétence ainsi que la création des Missions Locales, notamment celle d'Argenteuil-Bezons, ont entraîné la dissolution du GIP le 11 décembre 2012.

Une clé de répartition des soldes du GIP avait alors été définie de telle manière que Montigny-lès-Cormeilles détient 8% de son actif et de son passif.

Par l'arrêté préfectoral n°A-16475, les conditions de la liquidation du GIP ont été précisées. Aussi, les dettes restant à régler s'élèvent à 5 891,16 €, les créances à percevoir s'élèvent à 44 387,16 euros.

Néanmoins, ces dernières correspondent aux baux des photocopieurs et du standard téléphoniques implantés à la Mission locale Argenteuil-Bezons qui demande aujourd'hui une remise gracieuse de cette dette.

Il est enfin à noter qu'en présence d'un solde excédentaire de gestion du GIP, le bonus de liquidation serait réparti entre les communes.

Monsieur le Député-Maire précise que cette délibération a été préparée avec les services de l'Etat et les communes concernées, pour des montants différents, mais avec un accord de l'ensemble des partenaires.

Le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, la remise gracieuse à hauteur de 3550,97 euros correspondant au montant réparti pour la Commune (8%).

5 Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

La Communauté d'Agglomération Val Parisis soutient les projets des communes à travers un dispositif de fonds de concours qui vise à financer des opérations d'équipements, d'infrastructure...

Dans ce cadre, Monsieur BENNAB souligne que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles a disposé d'un montant de 1 274 599 € à solliciter avant le 31 décembre 2017.

Par le biais de la Convention n°3, elle a, pour la réhabilitation du Centre Technique Municipal et la couverture du cours de tennis Pierre Carlier, déjà bénéficié d'un montant de 500 000 €.

Il est proposé pour les 774 599 € restants de déposer 4 dossiers. Le premier pour la réhabilitation de la mairie annexe Picasso. Monsieur BENNAB rappelant l'acquisition des anciens locaux de la Poste, cette réhabilitation vise à améliorer l'accueil du service public et le bien être des agents. Le second dossier concerne la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité agenda d'accessibilité programmée visant à rendre accessible les bâtiments publics et leurs abords. Le troisième dossier concerne l'aménagement, la requalification et la réfection de la rue de Conflans, dans sa partie comprise entre la rue du Général de Gaulle et le chemin des Blondes. Et enfin, Monsieur BENNAB indique que le quatrième dossier porte sur la réhabilitation de la passerelle Jules Verne qui surplombe l'avenue des Frances entre les rues Colette et Elsa Triolet.

Le Conseil AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à solliciter et à signer une convention d'un montant de 774 599 € sur quatre opérations d'investissement pour la Commune :

- L'aménagement du Centre administratif Picasso à hauteur de 400 000 €
- Les travaux d'accessibilité bâtiments et voirie à hauteur de 250 000 €
- Requalification des voiries à hauteur de 79 599 €
- La réhabilitation de la Passerelle piétonne Jules Verne à hauteur de 45 000 €

6 Demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour la construction d'un groupe scolaire et du gymnase de la ZAC de la Gare.

Par circulaire du 24 janvier 2017, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales a informé les préfets des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2017 en faveur de l'investissement public local.

Monsieur BENNAB indique que la Commune s'est engagée à initier en 2017 le projet de construction d'un groupe scolaire et du gymnase qui prendront place dans la première phase d'aménagement de la nouvelle ZAC de la Gare. Il précise que cela concerne un coût total de 10 millions d'euros et que la demande de financement porte sur un montant de 4 millions.

Le Conseil AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à solliciter une demande de subvention concernant les travaux de construction d'un groupe scolaire et du gymnase de la ZAC de la Gare.

7 Demande de subvention exceptionnelle au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale pour les travaux de création de jardins familiaux

Par courrier du 4 janvier 2017, Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Député du Val d'Oise, a informé la Commune de Montigny-lès-Cormeilles de l'attribution d'une subvention d'un montant de 32 000 € au titre de la réserve parlementaire, inscrite au budget du Ministère de l'Intérieur.

Sur proposition de Monsieur BENNAB, le Conseil AUTORISE, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (CARPENTIER Jean-Noël), Monsieur le Député-Maire à formuler une demande de financement auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour les travaux de création des jardins familiaux dont le montant est évalué à la somme de 84 789,60 € HT.

8 Demande de subvention exceptionnelle au titre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat pour des travaux de requalification des espaces dans les groupes scolaires communaux

Monsieur BENNAB informe que Monsieur Robert HUE, Sénateur du Val d'Oise, a porté connaissance de l'attribution à la Commune de Montigny-lès-Cormeilles, d'une subvention d'un montant de 80 000,00 € au titre de la réserve sénatoriale, inscrite au budget du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à formuler une demande de financement auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur au titre des crédits répartis par la commission des Finances du Sénat pour des travaux de requalification des espaces dans les groupes scolaires de la Commune.

9 Demande de subventions dans le cadre du Contrat de Ville

Madame Lucienne GIL rappelle que l'appel à projets du Contrat de Ville a été de nouveau lancé par l'Etat afin de subventionner des actions, entrant dans les objectifs de ce contrat et mises en place à l'attention des habitants des quartiers prioritaires. Elles doivent ainsi porter

notamment sur la cohésion sociale, la réussite éducative, la levée des freins à l'insertion professionnelle, le pouvoir d'agir des habitants, la lutte contre toutes les formes de discrimination pour ne citer que ces thématiques.

Elle précise que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles souhaite déposer 5 renouvellements d'actions pour un montant total demandé de 29 400 €. La programmation de la Ville dans le cadre de son droit de tirage inclut également 6 actions associatives qui doivent faire l'objet d'un cofinancement (21 400 € demandés à l'Etat).

Le Conseil AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre de cet appel à projets.

10 Subvention exceptionnelle - Les Archers de Montigny-lès-Cormeilles

Le club des Archers de Montigny-lès-Cormeilles souhaite organiser le concours des débutants les 18 et 19 mars prochain.

A ce titre, l'association demande un soutien financier exceptionnel de la part de la Commune à hauteur de 500 € afin que ce concours puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles et que des récompenses puissent être achetées (médailles, coupes...).

Sur proposition de Monsieur Sami ELHANI, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Club des Archers de Montigny-lès-Cormeilles.

11 Avenants aux conventions de la Maison des Loisirs et la Culture, de l'Olympique Montigny football et du Comité d'Activités Sociales Et Culturelles

La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC), l'Olympique Montigny football et le Comité d'Activités Sociales Et Culturelles bénéficient de conventions.

Monsieur ELHANI rappelle que le Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016 a permis l'ouverture par anticipation budgétaire d'une avance de subvention.

Afin de leur permettre de fonctionner et d'assumer leurs charges d'employeur pour deux d'entre elles, il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente du vote des subventions qui leur seront attribuées pour l'exercice en cours lors du vote du budget primitif 2017 d'autoriser le versement de cet acompte sur la subvention allouée à chacune des structures.

Monsieur ELHANI précise que chaque avenant indiquera le montant de la subvention annuelle (à savoir le double de chaque montant d'avance) sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2017. Le versement du solde de la subvention, après le vote du budget, déduira donc le montant de l'avance.

Le Conseil DECIDE, à l'unanimité, le versement de cet acompte de 18 875 € pour l'association Olympique Montigny football, 30 000 € pour la Maison des Loisirs et de la Culture et de 45 100 € pour le CASEC, d'adopter les avenants à leurs conventions respectives permettant le versement de cet acompte et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à les signer.

URBANISME

12 Rejet du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Val Parisis

Monsieur SAINT-AUBIN exprime le fait que la compétence en matière de plan local d'urbanisme est fondamentale car elle dessine la morphologie urbaine d'une commune, détermine la préservation des espaces verts, hiérarchise les déplacements ou encore organise l'activité économique du territoire.

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a prévu un transfert automatique de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale, en l'espèce à la Communauté d'agglomération Val Parisis au 27 mars 2017.

Il évoque cependant, la possibilité laissée par la loi de conserver la compétence par la commune si 25 % des communes représentant au moins 20 % des habitants de l'agglomération s'opposent à ce transfert.

Les évolutions urbaines à venir, notamment sur le quartier de la Gare, répondent aux besoins des habitants et du territoire communal. Monsieur SAINT-AUBIN précise qu'il est difficile d'envisager dès à présent un transfert qui s'avèrerait prématuré. Il mènerait assurément à une perte d'efficacité de l'aménagement de notre commune.

Le Conseil S'OPPOSE, à l'unanimité, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Monsieur le Député-Maire indique que l'ensemble des maires ont la même position.

13 ZAC de la Gare : Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique

Monsieur SAINT-AUBIN rappelle que le projet de la ZAC de la Gare vise à optimiser les fonctions primaires du quartier en matières résidentielles, économiques, de mobilités et de développement durable. Dans le cadre de cette opération, la Commune a engagé une procédure visant à la reconnaissance de l'intérêt général du projet, c'est la déclaration d'utilité publique.

Suite à l'enquête publique réalisée à cet effet, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve ni recommandation, d'une part, sur l'utilité publique du projet, et d'autre part, à la poursuite de l'acquisition des parcelles nécessaires, par voie amiable ou par expropriation.

La Commune doit à présent délibérer sur l'intérêt général de la ZAC de la Gare. Monsieur SAINT-AUBIN précise que c'est l'objet de la présente délibération qui constitue la déclaration de projet, et de l'annexe jointe, qui détaille l'objectif de l'opération, les motifs et les considérations justifiant de son intérêt général.

Le Conseil CONFIRME, à la majorité des suffrages exprimés avec 22 voix pour, 6 voix contre (DOCTEUR Jeanne, MELO Manuela, MARQUES Modeste, PEDANOU Régis, LARGET Emile, GIRARD Christine) et 4 abstentions (VIDECOQ Pascal, CANU Olivier, NICPON Karine, AUBOIN Estelle) l'intérêt général de la ZAC de la Gare.

**Autorisation accordée à Monsieur le Député-Maire de déposer un permis de
14démolir pour les anciens locaux des services municipaux et de la Maison des
Loisirs et la Culture, sis rue Fortuné Charlot**

Les anciens locaux des services techniques et de la comptabilité-finances-marchés publics ainsi que la maison des loisirs et de la culture, sis rue Fortuné Charlot, parcelle AB n°352, se trouvent en zone de forts risques d'effondrement au nouveau plan de prévention des risques naturels (PPRN). C'est la raison pour laquelle ces services ont été déménagés récemment.

Monsieur SAINT-AUBIN précise que ces locaux, installés au cours des années 1970, 1990 et 2000, sont aujourd'hui condamnés et doivent être démolis. Une demande de subvention au titre du fonds Barnier a d'ailleurs été sollicitée en ce sens.

Il propose au conseil municipal d'approuver le projet de démolition des trois bâtiments tel que présenté par le permis de démolir, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer la demande.

Monsieur MARQUES demande si techniquement quelque chose est envisagé sur cet espace. Monsieur le Député-Maire précise que cet espace est en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, le projet de démolition des trois bâtiments tel que présenté dans le permis de démolir et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à déposer la demande.

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de déposer une demande
15d'autorisation d'urbanisme pour les travaux sur les façades de l'école Paul
Cézanne, sise 134 rue du Général de Gaulle (parcelle AM 565).**

Madame Françoise LARDIER-AURY indique que l'école Paul Cézanne, construite au début des années 1980, doit prochainement faire l'objet de travaux de réhabilitation de l'enveloppe extérieure. En effet, afin d'accueillir les élèves et le personnel dans les meilleures conditions et dans un objectif de développement durable et d'économie d'énergie, la Commune entend réaliser des travaux d'isolation thermique et de remplacement des menuiseries extérieures.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour modification des façades extérieures du bâtiment.

Le Conseil DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le projet de travaux sur les façades extérieures et le dossier de déclaration préalable correspondant et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer la demande.

1 Theme TRAVAUX

**Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de
16Cormeilles en Parisis (SIARC) pour les travaux d'assainissement et de voirie :
rues de Bellevue, des Bergères, de la Victoire, de la Fraternité et du Bel Air.**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement dont le principe a été décidé par délibération de son Conseil Syndical en date du 07 décembre 2016, Monsieur Casimir PIERROT évoque le fait que le SIARC réalisera des travaux d'assainissement rue de Bellevue, rue des Bergères, rue de la Victoire, rue Clémenceau, rue de la Fraternité et rue du Bel Air. En raison des contraintes techniques qui pourraient survenir en cours d'année, il précise que certaines voies programmées pourront être remplacées par d'autres, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par le SIARC.

Pour des raisons de cohérence et d'efficacité, ce dernier prendra à sa charge la réalisation de la totalité des travaux, la Commune s'engageant à rembourser au SIARC la part des travaux de voirie au-delà de ce qui est nécessaire aux travaux d'assainissement proprement dit.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, ce principe et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer avec le SIARC la convention déterminant la participation financière de la Commune pour les travaux d'aménagement de voirie qui lui incombent.

2 Theme ENVIRONNEMENT

17 Aide au développement de la pratique de vélo.

Monsieur Michel MANSAT dit la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et d'apporter une réponse en matière de mobilité à l'échelle locale. C'est pourquoi, la Commune a mis en place un dispositif incitatif afin de favoriser la pratique du vélo sur son territoire. A nouveau, deux foyers éligibles au dispositif ont remis un dossier de demande de subvention.

NOM	Prénom	Type de vélo	Montant de la subvention
VIERRON	Jacques	1 VAE	200 €
MAUVOISIN	Maria	1 VAE	200 €

Monsieur le Député-Maire rappelle que la Commune est la seule du Val d'Oise à avoir ce dispositif, qu'il fonctionne bien et qu'à l'initiative de plusieurs parlementaires dont il fait partie, l'Etat a décidé d'octroyer la même aide relative au déploiement du vélo à assistance électrique.

Le Conseil DECIDE, à l'unanimité, l'attribution des dites subventions sur la base du tableau présenté ci-dessus.

18 Convention de mise à disposition du domaine public communal pour l'installation de deux ruches

La Municipalité souhaite l'installation sur le territoire de deux ruches, à la Source, pour que ce soit visible, s'inscrivant ainsi dans le cadre de l'Agenda 21 et des actions de promotion de la biodiversité. Monsieur le Député-Maire indique que ce sera évidemment sans danger. Ces ruches ont vocation à favoriser la présence et la protection des abeilles au sein des jardins et des espaces naturels de la ville. C'est indispensable à la biodiversité et Monsieur le Député-Maire rappelle que les abeilles y contribuent. Ce projet détient une dimension pédagogique. Aussi la convention de mise à disposition du domaine public communal proposée a pour but

de fixer les termes d'une coopération entre la commune et l'apiculteur, Monsieur Pascal LANDECKER dans le cadre de l'organisation de la gestion de ces deux ruches.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité, cette convention et autorise le Député-Maire à la signer.

Monsieur le Député-Maire donne la parole à Monsieur Modeste MARQUES, président du Groupe d'opposition du Rassemblement Ignymontain, pour rapporter trois questions orales transmises dans le délai de rigueur à savoir :

- Pourriez-vous nous indiquer le coût pour la Ville de l'intervention des deux sociétés prévues pour réaliser les aménagements liés au test avorté de passage en 2 fois une voie de la RD14 ?
- Pourquoi souhaitez-vous maintenir votre projet de requalification d'une portion de la RD14 en Centre-Ville malgré l'opposition qu'il suscite chez les commerçants, les salariés, les Ignymontains et les élus, notamment les élus de notre Agglomération (comme l'a confirmé le dernier conseil communautaire du 2 février 2017) ?
- Vous avez indiqué à plusieurs reprises que votre projet de requalification d'une portion de la RD14 en Centre-Ville était déjà engagé et qu'il n'était plus possible de revenir dessus. Pourriez-vous nous préciser la nature des engagements d'ores et déjà pris par la Ville et/ou les propriétaires des emprises concernées ? Pourriez-vous également nous préciser envers qui ces engagements ont été pris : quels promoteurs ? quels constructeurs ?

Monsieur le Député-Maire précise ainsi que le dispositif a coûté précisément 7 457,50 €, dépense relative aux panneaux indicateurs. Suite à la dégradation de ces derniers la ville a déposé plainte.

Depuis plusieurs années, la Municipalité porte le projet de requalification de la RD 14. Il y a des débats sur la manière de la requalifier, mais une volonté globale de requalification notamment de la part de l'État qui a dépensé énormément d'argent dans ces études.

En 2011, la Commune a révisé le PLU dans ce sens et la délibération disait en toutes lettres la volonté d'avoir un centre-ville au niveau de la RD 14. Le compte rendu indique d'ailleurs la seule abstention du groupe d'opposition, sans aucun vote Contre. Le Député-Maire est donc surpris de cette question, mais pas étonné des revirements de l'opposition qui selon lui n'a pas de projet pour la commune et n'est que dans la polémique, et parfois même, malheureusement, dans le mensonge. Le Député-Maire trouve cela dommageable surtout lorsque l'on parle de l'avenir de la commune, de son développement et du développement de l'emploi.

Concernant l'expérimentation sur la RD 14, il précise que le projet a été présenté à l'ensemble des partenaires, face cependant au mécontentement de certains commerçants qui pensaient perdre de la clientèle et par volonté d'apaisement, la Municipalité a suspendu ce test de passage en 2x1 voie. Ceci n'enlève en rien la volonté de la Commune de requalifier la RD 14 et permettre l'émergence d'un centre-ville avec des créations d'emplois et une valorisation de son patrimoine. Le Député-Maire a demandé au président de l'agglomération (qui est compétent en matière de développement économique) d'envoyer l'ensemble des études à tous les commerçants de la RD 14 pour que tous aient l'ensemble des éléments. Il a par ailleurs sollicité du président de l'agglomération, l'organisation rapide avec l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels, notamment les services de

l'État, la mise en place d'une grande concertation sur l'avenir de cette avenue saturée, qui répondait à un modèle économique jadis, mais qui, doit aujourd'hui muter. Il y a donc une réflexion globale à avoir, notamment sur l'ensemble de cet axe et cela commence par la rénovation du Carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay, géré par le Conseil départemental.

Monsieur le Député-Maire est ravi que le débat suscité par le dispositif temporaire ait permis que le dossier avance, notamment au niveau du Conseil départemental et régional, ce dernier étant sollicité pour participer au financement de cette rénovation. Il rappelle que la deuxième chose importante demandée par la Commune à l'Etat est la création d'une bretelle d'autoroute pour pouvoir beaucoup mieux desservir la zone des Copistes parce que c'est elle qui draine énormément de voitures. L'action municipale a été utile pour faire avancer les choses sur ce dossier également.

Enfin, concernant la troisième question, le Député-Maire rappelle que le centre-ville n'est pas une affaire technocratique, la Municipalité en effet a décidé lors du PLU de 2011, sur lequel Monsieur MARQUES ne s'est pas opposé, que la RD 14 ne soit plus une zone mono fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle devienne une zone mixte pouvant accueillir du commerce, du logement, des locaux d'activité, des bureaux et des locaux d'éducation. Il y a diverses réflexions autour de ce site qui sont d'ordre privé. Aucun engagement n'a été pris, puisqu'il n'y a pas d'emprise aujourd'hui clairement concernée. Le PLU fixe les grandes orientations urbaines sur cette voie, via un zonage qui permet d'ouvrir des droits à construire. Le cas échéant les services et les fonctionnaires devront instruire l'ensemble des projets qui pourront ainsi émerger. Les élus seront alors informés.

Monsieur Bernard MIE, prenant la parole après l'accord du Député-Maire, est surpris par le fait qu'il n'y ait pas unanimité sur un projet de développement du centre-ville. Il apprécie aussi le fait que le Député-Maire ait pris en compte les manifestations sur ce projet temporaire.

La séance est levée à 21h14.